Image not found or type unknown

Licenciement pour faute (affaires)

Par **Nanasplit28**, le **06/06/2016** à **20:16**

Bonjour,

J'ai été licencié pour faute grave au mois de janvier, je suis partie sans récupérer mes affaires personnel dans mon casier et aussi en laissant de l'argent sur mon badge de cantine que j'ai du rendre au moment du licenciement. De plus ils m'ont dis que j'allais tout récupérer mais depuis janvier je me bat et l'entreprise qui ma licencié ne veux plus me redonner. Sont t'il en droit de conserver mes affaires et également l'argent sur le badge ? (J'étais en interim et du coup je passe par l'agence pour essayer de récupérer le tout mais je n'ai même plus de réponse de leur part, mail ou téléphone... au début il m'ont répondu que le service RH de l'entreprise faisait le nécessaire, j'ai relancé plusieurs fois et a chaque fois la même réponse jusqu'à quelques semaine où je n'ai plus du tout de réponse je commence a en avoir mare depuis le mois de janvier je ne sais plus quoi faire... je voudrais savoir si je suis en droit de demander de récuperer mes affaires..)
Merci pour votre aide

Par **P.M.**, le **06/06/2016** à **22:29**

Bonjour,
Je présume qu c'est l'agence d'intérim, l'employeur, qui a procédé non pas au licenciement puisque vous n'étiez pas en CDI mais à la rupture du contrat de mission pour faute grave... Cela s'apparente à du vol et vous pourriez prévenir l'agence d'intérim par lettre recommandée avec AR que vous allez déposer plainte également éventuellement contre l'entreprise utilisatrice...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés